

## Budget prévisionnel 2015

Session du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2014

### BUDGET 2015 : DÉPENSES ET FINANCEMENT

#### Le contexte budgétaire

Comme précisé dans le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), l'exercice budgétaire 2015 s'inscrit dans un nouveau cycle de contractualisations :

- les Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) 2014-2016 avec les territoires ;
- les programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020, 2015 étant la première année de programmation :
  - FEDER-FSE : doté de 267,95 M€
  - FEADER : doté de 403 M€
  - FEAMP : montant de la dotation connu en fin d'année ;
- le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

Par ailleurs, le Budget Primitif (BP) s'inscrit dans un contexte de réduction des financements de l'État. Les projets de Loi de Finances pour 2015 et de Programmation des Finances Publiques 2014-2019 intègrent l'effort national de redressement des Finances Publiques avec une réduction des dotations budgétaires de l'État aux collectivités locales, à hauteur de 11 milliards d'euros, sur la période 2015-2017, dont, pour 2015, 451 M€ de réduction pour les Régions et 10 M€ pour la Région Poitou-Charentes.

#### Le Budget Primitif pour l'exercice 2015

Après six exercices maintenus à 685 M€, un budget pour 2014 en baisse, établi à 662,6 M€, le BP pour 2015 s'ajuste à nouveau en retrait avec **655,3 M€ de crédits de paiement, hors gestion active de la dette**, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2014. Cette baisse est moins importante que la diminution de 2 à 3 % annoncée dans le DOB pour 2015.

**Avec la gestion active de la dette (90 M€), le budget total est de 745,3 M€** en crédits de paiement. **Le budget consolidé** (avec la gestion active de la dette et les budgets annexes - « Poitou-Charentes Cinéma », « Fonds européens » et « Agence régionale de l'innovation » -) s'élève à **754,8 M€** en crédits de paiement.

#### A savoir

- **Un budget prévisionnel de 655 M€ (- 1,1 % par rapport à 2014).**
- **Une diminution des dotations de l'Etat de 10 M€ (contribution au redressement des comptes publics).**
- **Le maintien des taux de fiscalité.**
- **Un emprunt d'équilibre à hauteur de 89 M€.**
- **Une capacité d'auto-financement en diminution.**
- **Une part du budget pluriannuel (AP/AE) consacrée aux investissements en hausse.**
- **90 % des dépenses de fonctionnement consacrées à la gestion de services publics et aux interventions.**
- **Des budgets consacrés à l'éducation et à la maîtrise de l'énergie en hausse... L'effort de réduction des dépenses réparti sur les autres politiques.**

## Le portefeuille d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement (AP/AE)

Levier de valeurs pour l'avenir, la part des investissements (AP) dans l'ensemble des AP/AE se doit de retenir l'attention : 35,8 % en 2012, 31,5 % en 2013, 46 % en 2014, et 52,1 % en 2015, ce qui marque une intention plus forte d'investissements.

Le taux de conversion des autorisations de programme en crédits de paiement est quant à lui de 52,65 % fin 2014 contre 57,3 % fin 2013 et 59,2 % fin 2012.

Les inscriptions nouvelles d'autorisations de programme et d'engagement pour 2015 s'établissent à 887 M€, soit une augmentation de 10,34 % par rapport à 2014. Ces autorisations s'ajoutent aux AP/AE disponibles fin 2014 (311,1 M€) pour constituer un stock d'engagements pluriannuels établi à 1 198,1 M€ début 2015.

	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
<b>AP nouvelles</b>	371,9	458,6
<b>AE nouvelles</b>	432,0	428,4
<b>Total AP et AE nouvelles</b>	803,9	887,0
<b>Report AP/AE disponibles N-1</b>	272,4	311,1
<b>Total global AP/AE</b>	1 076,3	1 198,1

### 1) Recettes

Les recettes prévues pour 2015 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2012 en M€	BP 2013 en M€	BP 2014 en M€	BP 2015 en M€
<b>Fiscalité et compensations de fiscalité</b>	<b>253,9</b>	<b>270,1</b>	<b>278,7</b>	<b>283,2</b>
Impôts professionnels CVAE* + IFER* + FNGIR* + DCRTP*	117,4	120,2	128,8	134,8
TICPE*	84,2	84,2	84,2	86,3
Fiscalité indirecte Taxe immatriculation (cartes grises) + Permis de conduire	52,3	65,7	65,7	65,7
<b>Recettes propres non fiscales</b>	<b>45,7</b>	<b>45,3</b>	<b>33,6</b>	<b>28,2</b>
<b>Dotations de l'État</b>	<b>265,8</b>	<b>263,7</b>	<b>257,0</b>	<b>250,5</b>
<i>Dont DGF* :</i>	<i>144,5</i>	<i>142,9</i>	<i>138,6</i>	<i>126,1</i>
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>126,5</i>	<i>126,6</i>	<i>122,9</i>	<i>113,1</i>
<i>Dotation de péréquation</i>	<i>18,0</i>	<i>16,3</i>	<i>15,7</i>	<i>12,9</i>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>79,0</b>	<b>80,0</b>	<b>70,0</b>	<b>89,0</b>
<b>Fonds de concours aux politiques régionales (Europe, État, Collectivités territoriales)</b>	<b>40,6</b>	<b>25,9</b>	<b>23,3</b>	<b>4,4</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>685,0</b>	<b>685</b>	<b>662,6</b>	<b>655,3</b>

\* DGF : Dotation globale de fonctionnement  
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources  
DCRTP : Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle  
TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Les compensations des transferts de compétences par l'État concernant la formation professionnelle et l'apprentissage évoluent très légèrement pour passer de 90,23 M€ dans le BP pour 2014 révisé à 89,10 M€ dans le BP pour 2015, mais les modalités de collecte et de répartition ont été modifiées suite à la réforme de la taxe d'apprentissage (Loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et Loi de finances pour 2014).

2015 confirme la stabilité depuis 2013 des montants de la fiscalité indirecte, la Région s'étant engagée à ne pas augmenter ses taux. Comme pour les exercices précédents, le Conseil régional n'envisage pas de recourir à la modulation de la part régionale de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), qui pourrait potentiellement atteindre 40 M€. Le Versement Transport Interstitiel (VTI), auquel la Région ne souhaitait pas recourir, a été abrogé le 14 novembre 2014 par l'Assemblée nationale.

Les recettes provenant des impôts professionnels augmentent de 6 M€, dont plus de 2 M€ proviennent de la CVAE, prélevée sur les entreprises. Cette cotisation, dont le taux reste inchangé, a augmenté en raison de la progression économique de certains secteurs d'activité de notre région (tertiaire, cognac, etc).

De manière globale, si les recettes fiscales et les compensations de fiscalité augmentent légèrement (de 4,5 M€), les recettes propres non fiscales diminuent de 5,4 M€ par rapport au BP pour 2014 (avances remboursables : - 1,4 M€, Fonds de Compensation de la TVA : - 1 M€, cession d'actifs : - 2,5 M€,...) et les dotations de l'État enregistrent une baisse continue depuis quelques années (- 6,5 M€ par rapport au BP pour 2014 et - 15,3 M€ par rapport au BP pour 2012).

En complément, le projet de budget inscrit un emprunt d'équilibre de 89 M€, en augmentation de 19 M€ par rapport au BP pour 2014 (70 M€). Ce montant d'emprunt représente 12,5 % des recettes totales prévisionnelles pour 2015, en augmentation depuis 2014 (10,56 %), mais en-deçà de la moyenne de la strate de référence (17,53 %).

## 2) Les dépenses

DEPENSES	BP 2014 en M€	%	BP 2015 en M€	%	Variation BP 2014/2015
1. Croissance verte	40,12	6,1	37,38	5,7	-6,86%
2.8. Agriculture, Eau, Littoral*	9,40+6,20=15,6	1,4+0,9=2,3	13,20	2	-15,38%
3. Éducation	239,98	36,2	258,41	39,4	7,68%
4. Maîtrise Énergie	13,93	2,1	15,05	2,3	8,08%
5. Vivre Ensemble	3,80	0,6	3,40	0,5	-10,53%
6. Transports	90,00	13,6	89,10	13,6	-1,00%
7. Santé, Handicap	1,80	0,1	1,70	0,3	-5,56%
9. Culture, Sport	27,30	4,1	27,00	4,1	-1,10%
10. Finances, Synthèse	230,07	34,7	210,10	32,1	-8,68%
<b>Total</b>	<b>662,60</b>	<b>100</b>	<b>655,34</b>	<b>100</b>	<b>-1,10%</b>

\* Les commissions sectorielles 2 et 8 du Conseil régional ont fusionné : Commission 2.8 « Ruralité - Agriculture - Pêche - Cultures marines - Eau - Littoral - Biodiversité ».

Dans ce contexte de resserrement budgétaire seuls deux domaines de commissions voient leur poids en crédits de paiements augmenter (Education -lycées, CFA-, Maîtrise de l'Énergie -soutien à la transition énergétique-), celui de la commission Culture-Sport se maintient, ceux des autres portant l'effort de réduction des dépenses. Les transports enregistrent une baisse de 0,9 M€ résultant d'une augmentation de 0,5 M€ en fonctionnement et d'une diminution de 1,4 M€ en investissement.

## Les arbitrages entre des « économies réalisées en 2014 » et des « actions nouvelles pour 2015 »

Dans le cadre d'un budget en diminution, la Région recherche avec pertinence l'efficacité en effectuant des arbitrages entre des « économies réalisées en 2014 » et des « actions nouvelles pour 2015 ». Les leviers de décision dont dispose le Conseil régional résident principalement dans les redéploiements potentiels de crédits entre politiques sectorielles. A cet égard, des ajustements substantiels présentent des intérêts certains.

Le tableau décrivant les « économies » réalisées et les « actions nouvelles » envisagées est très utile pour comprendre ces choix.

Les ventilations de crédits en investissement et en fonctionnement, pour 2015, sont les suivantes (hors gestion active de la dette) :

	BP 2011 en M€	BP 2012 en M€	BP 2013 en M€	BP 2014 en M€	BP 2015 en M€	Variation BP 2014/2015
<b>Dépenses d'investissement</b>	249,8	251,1	247,6	213,3	208,4	-2,30%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	435,2	433,9	437,4	449,3	446,9	-0,50%
<b>Total</b>	<b>685,0</b>	<b>685,0</b>	<b>685,0</b>	<b>662,6</b>	<b>655,3</b>	<b>-1,10%</b>

Les emplois d'investissement (référence haute en 2011 : 36,5 %) représentent 31,8 % du Budget en 2015, en diminution de 2,30 % par rapport à 2014 et les charges de fonctionnement représentent 68,2 % du budget, en diminution de 0,50 %.

La section de fonctionnement ne comprend pas uniquement les dépenses de fonctionnement des services publics mis en place par la Région et de ses propres services mais elle contient également celles de l'exercice des politiques sectorielles (interventions).

	Fonctionnement 2015 en M€	Investissement 2015 en M€	Total 2015 en M€	% 2015	% 2014
<b>Gestion des services publics</b>	306,2	104,2	<b>410,4</b>	<b>62,7</b>	<b>58,7</b>
<b>Interventions</b>	80,3	95,9	<b>176,2</b>	<b>26,8</b>	<b>30,8</b>
<b>Investissement et Fonctionnement courants</b>	60,4	8,3	<b>68,7</b>	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>446,9</b>	<b>208,4</b>	<b>655,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les postes de dépenses « Gestion des services publics » (62,7 %) et « Interventions » (26,8 %) représentent près de 90 % du montant du budget prévisionnel.

Les dépenses liées aux assemblées et aux services de la Région représentent 125 M€ (soit 2,961 M€ en section d'investissement et 122,1 M€ en section de fonctionnement). Le ratio « coût de fonctionnement par habitant » est de 61 € en Poitou-Charentes, pour 49 € en moyenne nationale, plaçant ainsi la Région Poitou-Charentes en bas du classement, en 16<sup>ème</sup> position. Dans le BP pour 2014, ce ratio était de 58 € par habitant pour 48 € en moyenne nationale. Les charges de personnel, qui s'élèvent à 116 M€, représentent 25,7 % des dépenses de fonctionnement, soit le plus haut taux constaté au cours de ces dernières années. Cela est expliqué par la Région, en partie, par l'hypothèse d'un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de + 1 % en 2015 et par la poursuite des internalisations (année pleine désormais pour le Comité Régional du Tourisme -CRT-, l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire -IAAT- et le Réseau de Développement Technologique -RDT-), ce que réalisent peu les autres Régions.

### 3) La dette

L'annuité de la dette, quasiment stable par rapport à 2014 (41,30 M€), est attendue, en 2015, à 42,13 M€ (31,03 M€ pour l'amortissement de la dette, 10,95 M€ pour les intérêts des emprunts à long terme et 0,147 M€ pour les Intérêts Courus Non Échus -ICNE-). Sa part, dans le montant total des dépenses, hors gestion active de la dette, s'établit à 6,43 % en 2015 contre 6,23 % en 2014.

L'encours de la dette, au 31/12/14, s'élèvera à 358,7 M€, soit une progression de 28,7 M€ par rapport à l'encours au 31/12/2013 de 330 M€ (315 M€ au 31/12/2012 et 302,3 M€ au 31/12/2011) et ce malgré le choix d'un amortissement linéaire.

Si l'on y ajoute les encours de crédits bail ferroviaire (hors bilan) de 180,8 M€, pour traduire tous les engagements de financement de la Région à moyen et long termes, le total s'élève à 539,5 M€ fin 2014 contre 520,1 M€ fin 2013 (330,1 M€ pour les emprunts et 190 M€ pour les crédits baux).

La structuration de la dette en 2015 évolue par rapport à 2014 car 40 % de la dette sera en taux fixes (59 % en 2014) et 60 % de la dette sera reconstituable ou indexée sur des taux variables (41 % en 2014).

A cet égard, le taux moyen prévisionnel de l'encours devrait se situer début 2015 à 3,10 % et 3,95 % si l'on y ajoute l'encours de crédit bail pour le ferroviaire (respectivement 2,92 % et 3,41 % en 2014). Ce renchérissement ne favorisa pas l'atteinte de la cible de 20 % en intérêt de la structure de l'annuité, connue dans le passé.

La capacité de désendettement de la Région s'établit à 3 ans en 2013 (encours fin 2013/épargne brute 2013). Elle se situe en dessous de la moyenne de la strate de référence nationale (3 ans et 5 mois). L'endettement de la Région s'élèverait, en 2015, à 202 € par habitant, en augmentation de 16 €.

### 4) L'autofinancement

La capacité d'autofinancement des investissements de la Région s'établit, pour 2015, à 79,6 M€ en brut (47,68 M€ en net), soit une diminution de 19,6 M€ par rapport à 2014 (99,2 M€).

L'épargne brute 2014, qui représente 18 % des produits de fonctionnement, s'établit à 59 € par habitant contre 64 € pour la moyenne de la strate. Elle diminue à 15 % dans les prévisions pour 2015.

## En conclusion

Après analyse du Budget Prévisionnel 2015 de la Région, le Conseil économique, social et environnemental Poitou-Charentes souligne que :

- L'importance grandissante des redéploiements de crédits programmés justifie à nouveau la préconisation du CESER de systématiser l'évaluation de leurs réalisations/impacts et l'intérêt de partager avec le Conseil régional les bilans, dans un esprit de complémentarité entre les deux assemblées.
- Le budget 2015, à nouveau en diminution comme celui de 2014, requiert avec force un taux d'exécution en progression. Les taux de réalisation constatés confirment cette nécessité (92,1 % fin 2012, 92,4 % fin 2013 et 92 % prévu fin 2014 ainsi que 77,4 % au 31/10/13 et 87,4 % au 31/10/14).

- Les dépenses de fonctionnement, dont près de 90 % concernent la gestion des services publics et les interventions, prévues dans le budget prévisionnel pour 2015 sont en baisse de 0,50 % par rapport au budget prévisionnel pour 2014 et représentent plus du double des dépenses d'investissement, comme cela était déjà le cas dans le budget prévisionnel pour 2014.
- Le CESER attire l'attention sur le fait que, mécaniquement, le recours, chaque année, à un emprunt d'équilibre supérieur au remboursement des emprunts, conjugué à la baisse de la capacité d'autofinancement, sera de nature à détériorer le ratio encours de la dette/épargne brute.

Par ailleurs, le CESER souhaite connaître, de manière synthétique, les montants cumulés (Conseil régional, Conseils généraux, Etat, Union Européenne) injectés par ou avec le concours de la Région sur le territoire picto-charentais.

## **Croissance verte et mutation écologique, sociale et solidaire de l'économie**

Globalement, le CESER approuve les axes stratégiques présentés dans le budget primitif pour 2015 mais regrette que ce dernier ne précise pas concrètement les actions permettant leur réalisation.

Il souligne la diminution des dépenses en faveur de la « Croissance Verte - Mutation écologique, sociale et solidaire de l'économie » d'environ 7 % par rapport à 2014, et ce, à la fois en investissement et en fonctionnement. Il inscrit toutefois cette observation dans le contexte plus général de réduction du budget du Conseil régional de 1,1%.

L'assemblée consultative approuve la volonté du Conseil régional de mettre en place des actions en faveur de la croissance verte. Elle attire cependant l'attention sur la nécessité d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces dispositifs pour ne pas pénaliser certaines d'entre elles.

Concernant les transferts de compétences et l'établissement de passerelles de la filière automobile vers la filière aéronautique, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'analyser les compétences communes entre les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Par ailleurs, il s'interroge sur le cadre dans lequel ces transferts de compétences se feront, sur les financements ainsi que sur la sécurisation des parcours professionnels, au-delà de la création de « passerelles » professionnelles.

# Ruralité - Agriculture - Pêche - Cultures marines - Eau - Littoral - Biodiversité

## Ruralité – Agriculture – Pêche – Cultures marines

Comme la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles le permet, la Région Poitou-Charentes sera « autorité de gestion » du **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** à partir de janvier 2015. Dans ce cadre, elle a rédigé un Programme de Développement Rural (PDR) en lien étroit avec l'État et en concertation avec les acteurs du monde agricole et rural, soumis à l'avis du CESER à la session de juin 2014<sup>1</sup>. Ce PDR, même s'il ne sera approuvé par la Commission européenne qu'en juin 2015, pourra être mis en œuvre à partir de janvier 2015 car il a été jugé recevable. Dans la future nouvelle Région, les PDR 2015-2020 de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes seront gérés séparément pour permettre la pérennité des actions engagées sur la période.

L'enveloppe FEADER attribuée à la Région Poitou-Charentes s'élève à 403 M€ pour la période 2014-2020 contre 210 M€ pour la période 2007-2014. Poitou-Charentes appartient, avec neuf autres régions françaises, aux régions dites « en transition », c'est-à-dire que le taux de base de cofinancement pour la plupart des projets est de 63 %. L'augmentation de ce taux permettra donc à la Région d'engager davantage d'actions en investissant moins.

Le CESER souhaite que la gestion décentralisée du FEADER soit l'occasion, pour la Région, d'accroître sa visibilité auprès des bénéficiaires d'aides. Comme il a pu le préciser dans un avis précédent<sup>2</sup>, il sera attentif à la mise en œuvre du PDR et aux évolutions possibles des critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires d'aides. En effet, ces critères ne doivent pas être trop restrictifs pour que ces aides soient mobilisées au maximum, permettant ainsi de faire évoluer les pratiques, conformément aux objectifs poursuivis par le FEADER.

**Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)** sera mis en œuvre au cours de l'année 2015. L'autorité de gestion de ce Fonds reste l'État mais il est possible de déléguer la gestion de certaines mesures aux Régions littorales qui le souhaitent. Le Conseil régional Poitou-Charentes débatera des mesures qu'il souhaite se voir déléguer et des objectifs de ce Fonds pour le territoire picto-charentais le 15 janvier prochain. Une des priorités sera de moderniser les équipements des pêcheurs et des ostréiculteurs. L'enveloppe FEAMP s'élève à 14,9 M€.

Concernant ce Fonds, l'assemblée consultative souhaite vivement que la mise en œuvre, prévue au courant de l'année 2015, soit rapidement effective car l'année 2014 était une année de transition sans octroi d'aides.

Globalement, le CESER note avec intérêt les actions présentées dans **le budget primitif pour 2015** en faveur :

- des agriculteurs, des aquaculteurs et des pêcheurs (soutien à la filière caprine, renouvellement des générations, etc.) ;
- d'un développement durable des activités (soutien aux circuits courts, etc.) ;
- de la promotion de la qualité et du lien au territoire ;
- du développement de la valeur ajoutée ;

qui sont, pour la plupart, une reconduction des dispositifs et mesures présentés dans le budget primitif pour 2014.

Il approuve la volonté du Conseil régional de faire une évaluation globale du dispositif de portage foncier signé avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) d'ici le mois d'août et d'analyser l'opportunité de mettre en place un « portage post-installation ». Le dispositif actuel reste modeste car il n'a permis de soutenir qu'une cinquantaine d'installations depuis 2005, avec une aide d'environ 15 000 € par projet.

Il suivra l'avancée de cette évaluation car elle est en lien avec ses futurs travaux concernant la problématique de la transmission du foncier dans le milieu agricole.

1 Avis du CESER sur le rapport du Conseil régional n° A.II.1 « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : présentation du programme de développement rural 2014-2020 pour la Région Poitou-Charentes » - Juin 2014

2 Même avis que ci-dessus.



Par ailleurs, l'assemblée consultative relève l'expérimentation, par le Conseil régional, d'un dispositif innovant visant à soutenir financièrement entre 70 et 80 agriculteurs en difficulté en contrepartie de leur implication dans « des actions collectives locales à vocation environnementale et/ou sociale ». Ces agriculteurs, sélectionnés par l'association régionale « Solidarité paysans » selon des critères d'éligibilité élaborés conjointement par le Conseil régional, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et les Chambres d'agriculture, bénéficieront d'une aide de 500 € par mois pendant un an. Elle attire toutefois l'attention sur le fait que la compatibilité de cette aide avec les autres aides et/ou mesures dont bénéficient déjà certains agriculteurs (revenu de solidarité active, dispositifs de formation, etc.) doit être étudiée afin qu'ils ne soient pas pénalisés. Par ailleurs, les actions collectives auxquelles ils sont tenus de participer ne doivent pas être trop contraignantes en termes de temps pour ne pas les désavantager dans leur pratique professionnelle. Enfin, elle sera vigilante quant à la mise en œuvre de cette expérimentation et souhaite qu'un bilan, à l'issue de la période test, soit élaboré.

Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'accompagner les démarches visant à observer et à comprendre les origines de la mortalité des coquillages qui a touché, en 2014, les huîtres, les moules, les coquilles Saint-Jacques et les pétoncles.

Concernant la filière populicole, il prend acte de la volonté du Conseil régional de maintenir et d'accroître la surface en peupliers dans la région. Ces arbres étant de grands consommateurs d'eau, il souligne que leur plantation doit être étudiée pour ne pas accroître les risques de sécheresse de certaines zones.

## Eau – Littoral – Biodiversité

Le CESER constate que, en crédits de paiement, on assiste à une baisse du budget prévisionnel 2015 par rapport à 2014 : 5,80 M€ contre 6,20 M€.

De façon générale, le CESER relève la modestie des budgets par rapport à l'importance des enjeux et par rapport à l'ambition affichée sur les thèmes suivants :

- l'éducation à l'environnement, dotée de 0,75 M€, même si la Région intervient également sur ce thème au titre du budget en matière d'éducation « Le développement des projets de réussite éducative » ;
- la biodiversité, qui intègre notamment la Trame Verte et Bleue (TVB) pour laquelle 0,9 M€ sont prévus.

Concernant le chapitre « **Accompagner la création d'emplois pour l'environnement** », le CESER se félicite du choix du Conseil régional d'assurer un soutien transitoire aux associations œuvrant dans le domaine de l'Éducation à l'environnement, suite à la fin du dispositif des Emplois Tremplin Environnement (ETE).

Dans le domaine de la **ressource en eau**, le CESER, tout en relevant les initiatives prises et, notamment, le lancement du programme « Re-Sources + », constate que ces mesures risquent de s'avérer insuffisantes pour améliorer significativement la qualité de l'eau, alors que l'urgence le réclamerait.

Il proposera de programmer une **autosaisine du CESER sur la qualité des eaux littorales**, dans le prolongement de la motion du CESER adoptée en octobre.

En effet, le CESER dresse le constat d'une surmortalité des coquilles Saint-Jacques et pétoncles sur le littoral charentais. Cette surmortalité a contraint à une suspension de la pêche concernée (à haute valeur ajoutée) : avec en conséquence une perte de 25 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel pour environ 100 bateaux de pêche en Charente-Maritime.

Cette crise majeure rejoint celle affectant déjà durablement la production des huîtres et moules.

Parmi les causes de la dégradation des eaux, il convient de citer les apports :

- directs dans le milieu marin (ex. : stations d'épuration, déroctages...) ;
- indirects, via le milieu terrestre.

Concernant la **mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue**, le CESER se félicite que celle-ci soit devenue un élément central de la politique de la Région en faveur de la biodiversité : les différents dispositifs régionaux sont appréhendés sous l'angle de leur lien avec la TVB.

Il attire toutefois l'attention du Conseil régional sur la nécessité que la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux communes associe l'ensemble des acteurs concernés et notamment le monde agricole, à côté des associations naturalistes regroupées au sein du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN).

Le CESER, reprenant les propositions formulées par son groupe de travail « Trame verte et bleue », souhaite que s'organisent plusieurs pôles d'expertise en matière de TVB :

- un pôle « naturaliste », autour de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) et du RPAPN ;
- un pôle « agricole », autour du réseau des chambres d'agriculture et d'autres partenaires ;
- un pôle « urbain » encore à définir.

## Education - Formation - Recherche - Enseignement supérieur

Dans le contexte d'évolution des compétences régionales, le CESER souligne le choix du Conseil régional d'inscrire un budget « Education, Formation, Enseignement supérieur et Recherche » en augmentation générale de plus de 7,6 % par rapport à 2014, en particulier pour l'éducation et la vie lycéenne (+ 16,36 %), et pour l'enseignement supérieur et la recherche (+ 92,26 %).

Cette augmentation, qui porte le budget régional sur ces politiques à 258,4 M€, s'accompagne du déblocage de plus de 19 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour réaliser les investissements prévus pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la région.

### L'éducation

Six points font l'objet d'observations et de remarques du CESER, en prolongement de son avis sur les orientations budgétaires<sup>3</sup> :

- Concernant les actions du Conseil régional en faveur de **la lutte contre les violences en milieu scolaire**, le CESER met l'accent sur la nécessité de les coordonner avec les dispositifs de détection et de suivi des violences qui existent déjà dans les établissements sous le pilotage du Rectorat.  
L'enjeu est de déterminer une « plate-forme » commune d'intervention Etat-Région disposant de moyens coordonnés, en étant attentif à une prise en compte différenciée des publics concernés, en particulier selon le type de formation (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, le CESER propose que le Conseil régional prolonge **l'aide régionale au permis B** par un dispositif de prêt de véhicules et/ou d'accès à des garages sociaux en lien avec la Plate-forme Régionale d'Aide à la Mobilité (PRAM).  
Cette démarche pourrait s'accompagner d'une aide aux jeunes et/ou d'une incitation au développement des garages sociaux (par exemple dans le cadre de chantiers d'insertion).
- Des **Projets de Réussite Educative (PRE)** vont remplacer les budgets participatifs lycéens. L'assemblée consultative souligne l'intérêt de cette nouvelle aide à destination des établissements scolaires qui associe étroitement les jeunes et des 5 thématiques proposées, en particulier « l'accompagnement des parcours de formation » et « l'ouverture à l'esprit d'entreprendre ».
- Le budget prévisionnel ne donne aucun détail sur les actions envisagées en matière de **prévention du décrochage scolaire et de l'illettrisme**. Le CESER souhaite que soient précisés les orientations et leviers d'intervention envisagés pour l'exercice de ces nouvelles compétences issues de la Loi du 5 mars dernier.
- Le CESER se félicite de la prise en compte de sa demande d'extension du **Service Régional du Haut Débit (SRHD)** et **l'Environnement Numérique de Travail (ENT)** à l'ensemble de la communauté éducative, en y incluant les CFA et les lycées privés sous contrat.
- La démarche d'analyse des besoins et des situations des établissements pour orienter **le recrutement de conseillers en organisation et le renouvellement des emplois d'avenir** est approuvée par le CESER.  
Il renouvelle sa demande d'un bilan des formations des jeunes recrutés en « Emplois d'avenir » par le Conseil régional ainsi que par les différentes branches professionnelles dans le cadre des accords passés avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

3 Avis du CESER sur le rapport du Conseil régional n° A.S.14 « Débat d'orientations budgétaires pour 2015 » - Octobre 2014

## La formation professionnelle

Les priorités régionales sont de poursuivre les actions engagées en mettant en œuvre les dispositions de la Loi du 5 mars 2014 relative à « la formation, l'emploi et la démocratie sociale ».

- Le CESER approuve les actions engagées par le nouveau **Service Public Régional de Formation Professionnelle (SPRF)** sur la prévention des abandons précoces et la dynamisation de l'accès à l'emploi en fin de formation, ainsi que la mise en place des ateliers « Réussir sa formation ».  
Au vu des conséquences en termes d'emplois de la fluctuation des appels d'offres auprès des organismes de formation, le CESER propose la mise en place d'un dispositif de sécurisation des formateurs sous la forme, par exemple, d'une plate-forme de suivi des ressources humaines en lien avec les différents organismes de formation. Il souhaite par ailleurs que soient précisées les modalités d'intervention des programmes « 1 000 places » pour sécuriser les transitions professionnelles vers les métiers de l'aéronautique.
- Au-delà du soutien des projets de qualification des personnes en insertion, l'assemblée consultative attire l'attention du Conseil régional sur **le devenir des différents chantiers d'insertion par l'activité économique**.  
Les changements des modalités d'intervention prévus dans le cadre des Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) 2014-2016 vont entraîner des baisses substantielles de financement fragilisant ainsi en région un certain nombre de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) d'importance, notamment des chantiers d'insertion ne bénéficiant plus par ailleurs des Emplois Tremplin Environnement (ETE).  
Il est rappelé que les actions de chantiers d'insertion ont des effets économiques et qu'elles concernent souvent le développement durable, deux domaines de la compétence de la Région.
- Parallèlement à l'attention particulière accordée aux secteurs de l'industrie (notamment la filière aéronautique) et du bâtiment, le CESER souligne à nouveau l'enjeu essentiel de **la reconversion des salariés** recrutés pour la construction de la LGV Sud Europe Atlantique.  
A ce sujet, il est demandé que soient réalisés un bilan et une évaluation des actions de formation et d'insertion engagées par la Région, l'État et les autres partenaires concernés (COSEA, OPCA, ...).
- Le choix pragmatique du Conseil régional de reprendre pendant un an **le dispositif « Compétences clés »** de l'Etat est approuvé par le CESER, afin de laisser le temps d'en évaluer l'efficacité et de construire, en cohérence avec les autres dispositifs existants, une offre globale et accessible à tous les actifs.

Concernant **le volet « Apprentissage »**, le CESER s'inquiète des conséquences de la Loi du 5 mars 2014 et de la Loi de finances pour 2014 sur la collecte, la répartition de la taxe d'apprentissage et, plus globalement, sur le financement de l'apprentissage.

Il attire en particulier l'attention sur le soutien au fonctionnement et aux programmes d'investissement des CFA suite à la suppression du contrat d'objectifs et de moyens, dans le cadre de la préparation des nouvelles conventions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un point d'information et d'échanges avec le Conseil régional sur l'ensemble de ces réformes, en fonction des précisions qui seront apportées par l'Etat pour leur mise en œuvre, est souhaité.

Sur la carte des formations par apprentissage, il est noté que le Conseil régional va procéder à des réajustements dans les offres de formation sur le territoire, en privilégiant les niveaux V et IV.

Le CESER souligne toutefois l'intérêt que revêt la continuité du soutien du Conseil régional aux formations supérieures.

Au-delà, il souhaite des précisions sur les modalités de mise en œuvre de la carte des formations professionnelles initiales en apprentissage et sous statut scolaire en lien avec les autorités académiques et les branches professionnelles.

Le CESER regrette le manque de précisions du budget prévisionnel sur l'organisation et les modalités de financement sur le territoire du **Service Public Régional de l'Orienteation (SPRO)**<sup>4</sup>.

Il note, à la lumière des informations données en commission, le choix du Conseil régional de créer un dispositif unique adapté aux réalités, dans les 19 bassins d'emplois de la région, avec des commissions territoriales d'orientation et un élu référent pour en assurer le pilotage.

4 Avis du CESER sur le rapport n° A.III.1 « Service public régional de l'orientation : vers un service régional d'information, de conseil et d'accompagnement favorisant l'emploi » - Octobre 2014

## L'enseignement supérieur et la recherche

Le CESER est particulièrement satisfait de l'augmentation de 5,7 M€ (soit + 48%) du budget régional consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, après une forte baisse en 2014 (- 58%).

Il approuve l'ensemble des orientations et projets retenus dans ce budget en apportant deux remarques particulières :

- l'importance, dans la perspective de la fusion des Régions, de poursuivre autour du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, la construction de la Communauté d'Universités et Etablissements (ComUE) Centre, Limousin et Poitou-Charentes ;
- la nécessité de poursuivre le soutien aux investissements pour l'amélioration du patrimoine dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et au logement étudiant.

Dans ce cadre, le CESER insiste sur l'engagement des collectivités locales concernées dans les projets inscrits au futur Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

## Maîtrise de l'énergie - Energies renouvelables

L'assemblée consultative se félicite de l'évolution favorable du budget, en augmentation sensible par rapport à 2014 (68,30 M€ en Autorisations de Programme/Autorisations d'Engagement -AP/AE- EN 2015 contre 24,20 M€ en 2014), en cohérence avec les orientations du Contrat de Plan État-Région (CPER) et des Programmes Opérationnels FEDER-FSE.

Le CESER approuve les grandes priorités du Conseil régional, en ce domaine :

- maîtrise de l'énergie (notamment dans les logements) ;
- développement des énergies renouvelables ;
- économie circulaire et démarches éco-responsables.

En matière d'**énergies renouvelables**, l'assemblée consultative prend acte du soutien de la Région aux initiatives promouvant l'énergie marine et les hydroliennes.

Concernant la **méthanisation**, le CESER note que l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) a déjà produit un bilan sur l'impact des actions menées par la Région en ce domaine. Après avoir initialement soutenu des unités de méthanisation importantes, le Conseil régional opte désormais pour des méthaniseurs de dimension plus réduite, conçus en fonction des ressources existant dans un rayon de l'ordre de 15 à 20 km.

## Vivre Ensemble

Le projet de budget 2015 « Vivre ensemble », en baisse de 10,53 % par rapport à 2014 (- 0,4 M€) s'inscrit dans l'objectif général du Conseil régional de maîtrise des dépenses. Cette baisse concerne notamment les emplois tremplins associatifs dans les domaines de la culture et du sport. Elle s'explique en particulier du fait de la demande des associations plus limitée et du principe de « non cumul » des aides régionales. Par ailleurs, les compagnies culturelles peuvent bénéficier, dans le cadre de la politique sectorielle « Culture » d'une aide au financement de certains postes administratifs.

Les interventions initiées les années précédentes sont poursuivies. Le CESER note que plusieurs dispositifs feront l'objet, en 2015, d'une évaluation quantitative et qualitative (micro-crédit, plate-forme d'accueil téléphonique « Allo Parents » et emplois tremplins associatifs). Il souscrit totalement à ces évaluations dont les résultats permettront de vérifier si les mesures répondent aux besoins des habitants et d'émettre des recommandations pour améliorer le service rendu. Il suivra attentivement ces travaux.

Dans la continuité de son soutien au développement du service civique en Poitou-Charentes, le Conseil régional engagera, en 2015, de nouvelles actions favorisant l'engagement des jeunes dans l'espace public. L'assemblée consultative se félicite de cette orientation régionale qui fait écho à son rapport de novembre 2011 « Vers une politique publique pour la jeunesse en Poitou-Charentes »<sup>5</sup>.

Le soutien du Conseil régional à la Plate-forme régionale d'aide à la mobilité (PRAM) dont l'activité devrait monter en puissance en 2015 est à nouveau salué par le CESER. Un appel aux dons de véhicules est lancé auprès des structures publiques (Université, collectivités...) et des particuliers. Le CESER suggère qu'une information soit délivrée sur la PRAM aux bénéficiaires de l'aide régionale au permis B, pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

Enfin, l'assemblée consultative note le projet du Conseil régional de modifier, en 2015, son règlement d'aide aux radios associatives pour optimiser leurs moyens. A titre d'exemple, les mutualisations techniques telles que des antennes partagées ou de moyens humains, seront encouragées.

---

5 <http://www.cese-poitou-charentes.fr/Vers-une-politique-publique-pour.html>

## Transports propres et innovants - Intermodalité - Equipements - Infrastructures

Le budget relatif aux transports et à la mobilité durable s'établit à 89,1 M€, soit une diminution de 0,9 M€ par rapport à 2014, alors que dans le même temps, cette année prépare deux échéances majeures pour le service ferroviaire régional : la fin de la convention d'exploitation TER avec la SNCF, fin 2016 et la mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique, en 2017.

### Le programme d'actions pour la mobilité durable en 2015

- Le CESER s'inquiète des conséquences de la baisse du budget en faveur de la mobilité durable sur le **développement de l'offre TER**. Outre l'ouverture de la desserte TER du Futuroscope dès le mois de décembre (pour un coût de 0,428 M€), l'année 2015 sera marquée par le développement de l'offre en période estivale et la concrétisation des études conduites en 2013 et 2014 pour l'ouverture de nouveaux points d'arrêts péri-urbains.  
Malgré les efforts consentis par la SNCF pour baisser le coût des services ferroviaires, il sera difficile de les réduire de manière importante (le devis SNCF est supérieur de 2,5 M€ par rapport à 2014).  
Le service du premier semestre 2015 étant déjà engagé, la seule solution serait d'ajuster, voire de réduire pour le second semestre, l'offre TER sur des sections de lignes ayant le moins de fréquentation : nord Deux-Sèvres, Angoulême-Bordeaux ou encore Saintes-Royan.  
Pour le CESER, de tels ajustements en pleine période estivale auront des conséquences importantes au plan local et sur les recettes. Il est nécessaire d'associer les partenaires concernés dans une large concertation, notamment dans le cadre des comités de lignes, pour rechercher des solutions ou des alternatives au regard de l'offre disponible et des besoins.
- Dans le détail **des priorités régionales de l'offre TER pour 2015** :
  - le CESER se félicite de l'ouverture de **nouveaux points d'arrêts péri-urbains** à Aigrefeuille et La Jarrie (La Rochelle), au Futuroscope (Poitiers) et La Couronne (Angoulême), pour offrir de nouvelles solutions de mobilité et d'intermodalité. Il renouvelle sa proposition de créer deux pôles d'échanges multimodaux supplémentaires à Marans et Saujon, en complément de ces 4 nouveaux points d'arrêt ;
  - le CESER regrette à nouveau que le développement d'une **offre interrégionale** de qualité sur la ligne Angoulême-Limoges soit subordonné aux arbitrages du Limousin. Un travail est à engager dans la perspective de la fusion entre le Poitou-Charentes et la Région Limousin pour programmer l'évolution de cette offre ;
  - le CESER souligne le réel gain en qualité de service que va apporter la mise en service progressive des **10 nouveaux Régiois**, entre décembre 2014 et septembre 2015, qui pourront circuler sur l'ensemble du réseau régional.
- Concernant le **développement de l'intermodalité**, le CESER se félicite que le programme d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux intègre désormais le processus de leur mise en accessibilité.  
Le nouveau calendrier et les nouvelles exigences des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) imposent de déterminer les prévisions de réalisation pluriannuelle des opérations.  
En parallèle, et même si le Conseil régional n'a pas de compétence à intervenir, le CESER souligne l'intérêt, dans le cadre du Schéma régional de la mobilité durable, d'engager une réflexion avec les acteurs concernés pour favoriser l'utilisation des parkings à proximité des gares (exemple : réductions pour les abonnés TER).
- **La tarification** de la Région Poitou-Charentes trouve une première extension avec la Région Aquitaine pour les déplacements à destination de Bordeaux.  
Pour le CESER, cette avancée est à poursuivre en 2015 pour préparer dans le cadre de la future fusion des Régions, une nouvelle tarification cohérente entre l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes.



- S'agissant des **nouveaux services à la mobilité** et plus particulièrement du Plan vélo, le CESER souligne l'intérêt du travail engagé avec le Conseil général de la Vienne et le Futuroscope pour créer une liaison cyclable entre les sites du Futuroscope et la gare.

## Les infrastructures ferroviaires et routières

Dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses publiques et de volonté d'accélération des calendriers du Contrat de Plan Etat-Région, le CESER insiste sur l'importance d'engager le plus rapidement possible, dès 2015, les investissements prévus, qu'il s'agisse de la réalisation des dernières opérations du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2014 ou du lancement de celles du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

- Pour **l'aménagement du réseau ferroviaire**, l'enjeu est aujourd'hui d'accélérer les opérations de modernisation des lignes Angoulême-Saintes et Niort-La Rochelle.  
Pour la ligne Niort-La Rochelle, le calendrier est connu avec une mise en service en 2017 (6 semaines de fermeture entre mai et juin 2016).  
Pour la ligne Angoulême-Saintes, la programmation des travaux ne permettra pas d'être au rendez-vous de l'arrivée de la LGV Sud Europe Atlantique en 2017.  
Le CESER demande à nouveau que RFF mobilise tous les moyens humains et techniques pour permettre d'accélérer la réalisation de cette opération prioritaire.
- Pour **les nouvelles opérations ferroviaires et routières**, le CESER renvoie à son avis sur le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (*cf. rapport du Conseil régional n° A.S.24*).

## Le transport de marchandises

Le CESER approuve la priorité donnée au projet favorisant le report modal des marchandises de la route vers les modes alternatifs.

Si le Conseil régional annonce qu'il poursuivra son soutien en apportant les financements complémentaires prévus, il le lie à l'avancement du programme et à la qualité des services offerts aux transporteurs et chargeurs, ainsi qu'au volume d'activité de la plate-forme.

Le CESER insiste sur l'importance d'une montée en charge de la plate-forme multimodale de Niort Terminal pour atteindre l'équilibre économique, en parallèle aux opérations retenues dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

## Santé - Handicap - Famille - Adolescents

Le CESER prend acte de la **modestie du budget consacré à la santé et au handicap**. Celui-ci porte sur un montant de 1,7 M€ en crédits de paiement soit 0,25 % de l'ensemble du budget. De surcroît, il est en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2014.

Le CESER regrette l'absence d'élus du Conseil régional en commission « Santé, Handicap », qui auraient été susceptibles d'apporter un éclairage politique sur les propositions formulées au budget prévisionnel.

L'assemblée consultative souligne que la construction de **l'hôpital Nord Deux-Sèvres** n'est pas même mentionnée, alors que :

- au sein du budget prévisionnel, cet investissement devrait concentrer 1 M€ sur la totalité des 1,7 M€ inscrits ;
- le CESER a déjà formulé d'importantes réserves et questions sur ce projet, notamment sur les conséquences en termes d'emploi, de formation, d'aménagement du territoire, de qualité des soins, ... questions auxquelles le Conseil régional ne répond toujours pas.

Par ailleurs, le CESER relève que le budget prévisionnel confirme, pour l'essentiel, les priorités déjà formulées par le Conseil régional à l'occasion des orientations budgétaires, c'est-à-dire :

- contribuer à l'égal accès territorial et social à la santé ;
- agir pour une meilleure santé au travail pour tous et approfondir la prise en compte de la santé environnementale ;
- confronter les actions contribuant à l'égalité participation des personnes en situation de handicap.

L'assemblée consultative s'interroge sur la poursuite de ces dynamiques dans la perspective de la nouvelle organisation territoriale. Elle relève avec intérêt que la Région initie une démarche d'échanges sur les politiques « santé » avec les Régions Aquitaine et Limousin, dans cette perspective.

### La santé

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional, conformément aux souhaits du CESER, intègre une démarche d'évaluation de certains de ses dispositifs : Pass'contraception et amélioration des conditions de travail.

Le CESER salue le développement progressif d'une politique de santé environnementale.

L'assemblée consultative renouvelle sa préoccupation d'un soutien plus fort à la thématique **santé au travail**. A ce sujet, le rôle de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) est souligné.

Concernant les actions de **lutte contre la désertification médicale**, le CESER prend note que celle-ci inclut bien « **l'odontologie** », même si ce terme, mentionné au DOB, n'apparaît plus dans le « budget prévisionnel », et ce en raison de la volonté d'avoir une présentation globale.

Concernant les actions régionales de lutte contre la désertification médicale et para-médicale, le CESER est partagé sur le fait que le Conseil régional continue de soutenir, à titre exceptionnel, des « projets innovants tels que :

- l'acquisition ou le renouvellement d'équipements sanitaires par les établissements publics ;
- les projets de télétransmission d'images. »

En la matière, il est proposé que le Conseil régional conditionne l'attribution des ses aides à des engagements en termes de « reste à charge » limité pour le patient (suppression des dépassements d'honoraires).

## Le handicap

En matière de handicap, le CESER constate que le Conseil régional poursuivra l'essentiel des politiques spécifiques déjà mises en œuvre : dispositif « Handicaps et réussites », aide aux entreprises de moins de 20 salariés recrutant un salarié reconnu travailleur handicapé, plan de recrutement au sein des services de la Région, déploiement des Agendas D'Accessibilité Programmée (ADAP).

Le CESER constate que le Conseil régional poursuit sa politique de prise en compte du handicap au travers de l'ensemble des autres politiques. Il relève le nouveau projet que constitue le dispositif individuel d'accompagnement, visant à renforcer la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles et sportives. L'assemblée consultative prend note que ce dispositif reste à préciser et qu'il est prévu un temps d'analyse des besoins et de l'offre existante, avant la mise en œuvre effective du nouveau dispositif.

## Culture - Sport

### La culture

Dans un contexte économique général difficile qui se traduit dans la plupart des politiques régionales par une diminution des enveloppes budgétaires, le CESER se félicite de la stabilité du projet de budget « Culture » qui s'élève à 21 M€, soit 3,2 % du budget régional 2015.

Il souligne l'exemplarité et l'innovation de la politique régionale culturelle qui poursuit les deux objectifs de soutien à l'emploi et d'accès du plus grand nombre aux œuvres culturelles et aux pratiques artistiques.

Les Nuits Romanes restent, en 2015, le projet emblématique de la politique culturelle du Conseil régional. L'assemblée consultative s'en félicite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 89 **animateurs culturels des lycées** (préalablement affectés au Service Budget Participatif des Lycées du pôle « Éducation - Formation ») sont rattachés au Service d'Éducation Artistique et Action Culturelle du pôle « Culture » du Conseil régional. L'objectif de ce changement est de renforcer les projets d'éducation artistique et culturelle dans les EPLE et leur inscription dans leur territoire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la majorité des animateurs culturels basculera de la filière administrative à la filière animation, plus appropriée à leur métier, et offrant des perspectives d'évolution de carrière. Le CESER salue ces évolutions qui confortent le rôle des animateurs culturels dont les missions sont définies par le Conseil régional mais qui restent sous l'autorité hiérarchique des chefs d'établissement.

Le CESER se félicite que les animateurs culturels travaillent de plus en plus étroitement avec les acteurs culturels et les habitants des territoires d'implantation des établissements, par exemple dans le cadre de résidences d'artistes. Les animateurs culturels sont également mobilisés dans l'organisation des Nuits Romanes, l'objectif étant notamment d'inciter un public plus jeune à participer à ces soirées.

Par ailleurs, se développent peu à peu des liens avec les médiateurs culturels des territoires, soutenus par le Conseil régional dans le cadre des CRDD. Le CESER, même s'il émet quelques interrogations sur la cohérence de l'ensemble des actions régionales en faveur de la culture dans les territoires, craignant les doublons et l'existence de zones peu « couvertes », souligne le caractère innovant de la politique régionale culturelle qui privilégie une animation culturelle à l'échelle d'un territoire. Si, dans le cadre de la réforme territoriale, le Conseil régional est amené à exercer la compétence « collèges », cette ingénierie de proximité pourra être mobilisée pour ces établissements.

Le projet du Conseil régional d'orienter son soutien aux **festivals d'intérêt régional** vers un soutien pluriannuel prenant en compte la notion de prise de risque, est approuvé par le CESER.

Par ailleurs, il salue l'initiative du Conseil régional de lancer, en 2015, de nouvelles actions telles que :

- l'accompagnement, par un artiste confirmé, d'un jeune artiste dans ses débuts de vie professionnelle ;
- les résidences d'artistes en entreprises ;
- la création d'un musée virtuel de Poitou-Charentes.

Concernant **Poitou-Charentes Cinéma** qui fait l'objet d'un budget annexe, le CESER note une baisse de 0,5 M€ de son budget par rapport à 2014, qui s'établit à 2,5 M€ en 2015. La baisse concerne essentiellement le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia dont le Conseil régional est coordinateur.

### Sport

Le CESER prend acte du projet de budget 2015 « Sport » qui s'élève à 6 M€, en baisse de 4,76 % par rapport à 2014.

## **Actions transversales**

### **L'égalité Hommes – Femmes**

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de poursuivre les actions en faveur de l'égalité Femmes – Hommes qui s'inscrivent dans la droite ligne de la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

## **Les politiques contractuelles**

### **Les Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) 2014-2016**

Le CESER note que les CRDD 2014-2016 sont en majorité signés ou en cours de signature. Au total, 31 territoires sont concernés. 2015 devrait donc voir l'émergence de nombreux projets, cela d'autant plus que le taux d'intervention peut atteindre 80 % de la dépense subventionnable.

## En conclusion

A l'issue de l'examen du budget prévisionnel 2015 par ses commissions et dans le prolongement de son avis sur les orientations budgétaires, **le Conseil économique, social et environnemental Poitou-Charentes approuve** les grandes orientations du projet de budget 2015.

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques où des choix doivent être faits :

- Le CESER rappelle l'importance de l'évaluation des politiques publiques et la pertinence de la mise en place d'expérimentations. Il note que le Conseil régional en présente certaines dans le budget 2015. Il souhaite que les démarches d'évaluation soient développées et partagées, dans un esprit de complémentarité entre les deux assemblées.
- Il rappelle l'importance d'une mise en œuvre rapide des actions programmées et particulièrement l'enjeu que représente la réalisation des investissements d'infrastructures prévus aux Contrats de Plan Etat-Région pour l'économie régionale.
- Il attire l'attention sur le nécessaire accompagnement des entreprises et des salariés face aux mutations économiques.
- Il souhaite que le Conseil régional pratique et encourage, dans la mise en œuvre concrète de ses politiques, la recherche de complémentarités entre les dispositifs des différentes collectivités et organisations.

### Vote sur l'avis du CESER « Budget prévisionnel 2015 »

74 votants

**61 pour**

Mme Ranger, MM. Braud, Chartier, Dutruc (CCI)  
Mmes Arnaud-Boué, Soucaret, M. Renaudin (MEDEF)  
M. Bordonneau (Banques)  
M. Plassard (CJD)  
Mme Schwebel (CGPME)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
M. Kehl (UDES)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
Mme Brangé (UPAR)  
Mme Macheteau, MM. Marchand, Servant (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Péraudeau (Pêche)  
Mmes Estevenet, Gagnerault, Hérault, MM. Epinoux, D. Gesson, Giret (CFDT)  
Mme Méry (CFTC)  
M. Marx (CFE-CGC)  
Mme Lacoste, M. Prévost(UNSA)  
M. Sauvêtre (URAF)  
M. Ruault (CAF)  
M. Landez (CODERPA)  
M. Vilain (Aînés ruraux)

Mme Manguy (UNEF)  
M. Marteau (URIOPSS)  
Mme Normand (Parents d'élèves)  
M. Jean (Enseignement supérieur)  
M. Niorthe (CRAJEP)  
M. Coassin (Sport)  
M. Triquet (Mutualité, coopération)  
Mme Sense (Mutualité française)  
M. Arsicot (CRESS)  
M. Agboton (Que choisir)  
M. Hummel (Futuroscope)  
M. Chevillon (PCN-LPO)  
Mme Debenais (GRAINE)  
M. Epron (CELAVAR)  
Mme Legrand, M. Hortolan (UCAPNE)  
Mme Gazeau (Réseau INPACT)  
M. Vinet (GEIQ Industries et BTP)  
M. Sibert (Logement)  
Mme Molinari (Locataires)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
Mme Pineau, MM. Gévaudan, Rouger (Personnalités qualifiées)


**13 abstentions**

Mmes Couturier, Quenette, Videau et MM. Dupire, Durand, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
MM. Bara, Barreau, Charré, Ferchaud, Patrac (FO)  
M. Tournier (FSU)



Le Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes représente la société civile régionale organisée. Composé des organisations socio-professionnelles représentatives au niveau régional, le CESER, seconde assemblée de la Région, a un rôle consultatif auprès de l'assemblée délibérante qu'est le Conseil régional.

Force de propositions, incubateur d'idées, lieu de concertation, d'expertise collective et de recherche de convergence, le CESER apporte des avis au Conseil régional sur tout sujet relevant de ses compétences. Il travaille également sur des sujets d'intérêt régional en veillant à la prise en compte de problématiques relevant de l'économie, du social, de l'environnement et de la gouvernance : propositions de diagnostics et d'analyses prospectives, élaboration de préconisations concrètes, au plus près de la réalité quotidienne des habitants de Poitou-Charentes.



**Retrouvez l'ensemble des dossiers et publications du  
CESE Poitou-Charentes sur :**

**[www.cese-poitou-charentes.fr](http://www.cese-poitou-charentes.fr)**

**Suivez l'actualité du CESER en vous abonnant  
à la newsletter et à la lettre trimestrielle.**